

# Le Pro Actif

Bulletin d'information à l'intention des membres du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches (SPPÉCA-CSQ)

Volume 11, No. 1

Mars 2023

## SURPLUS BUDGÉTAIRE DU SPPÉCA(CSQ)

Lors des deux dernières années, notre syndicat a vu grossir ses avoirs financiers d'une façon inhabituelle. Les causes sont toutefois simples à identifier; il y en a deux.

La première pourrait s'intituler : "l'effet des années Covid". Nous avons constaté que nos dépenses ont grandement diminué lors de cette période. Notre syndicat était dans l'obligation de tenir pratiquement toutes ses réunions, rencontres et assemblées en mode virtuel. Cela a eu pour effet de réduire les remboursements de kilométrage et des repas.

La deuxième est à l'inverse; il y a eu une hausse inhabituelle de nos revenus. Bien que ce phénomène fut temporaire, il est réel. L'origine se trouve dans les rétroactivités salariales venant à la signature de la nouvelle convention collective, ainsi que dans celles issues du règlement sur le maintien 2010 de l'équité salariale.

La priorité des priorités au SPPÉCA est le service aux membres. Celle-ci demeure et demeurera. Cependant, nous sommes en mesure de conserver le même niveau de service sans puiser dans cet excédent financier.

Dans un premier temps, cette situation a été discutée lors du récent congrès du syndicat, en septembre dernier. Les cinquante délégué-e-s s'y trouvant ont demandé au conseil d'administration (CA) de se pencher sur la question en 22-23; ce qu'il a fait.

Après avoir élaboré plusieurs scénarios, ils furent présentés au comité des affaires financières (CAF). Ce dernier a ensuite émis une recommandation au CA qui s'est ensuite rangé derrière l'avis du CAF, notamment car il s'agit de la décision la plus équitable.

## CONGÉ DE COTISATION

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que notre CA a adopté une résolution visant à donner un congé de cotisation syndicale aux membres cotisants. Celui-ci sera appliqué en deux temps et couvrira trois périodes de paie.

Ainsi, les membres qui auraient dû verser leur cotisation syndicale sur la dernière paie du mois de mai et sur la première paie du mois de juin verront plutôt un congé de paiement sur leurs relevés salariaux.

La même procédure s'appliquera lors de la dernière paie du mois de décembre 2023.

Au total, il est estimé que nous retournerons ainsi aux membres cotisants environ 85 000\$.

Un syndicat n'étant pas là pour engranger des profits, mais plutôt pour faire une saine gestion de ses finances afin de bien rendre les services aux membres, une telle action devait être posée.

*Jean-François Jomphe, président du SPPÉCA(CSQ)*

~~Congé de  
cotisation  
syndicale~~

2 paies



**Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches**

703, avenue Taniata, local 101 Lévis Québec G6Z 2C3

Bureau : 581-655-1166 Cellulaire : 581-984-8269

Courriel : [sppeca29@gmail.com](mailto:sppeca29@gmail.com)

## Sommaire

Surplus budgétaire .....	1
Congé de cotisation .....	1
Assurance collective .....	2
Le bottin du syndicat.....	3

**Groupe fermé : SPPECA-CSQ**

<https://www.facebook.com/groups/721057038041909>

## Assurances collective Fin de contrat ou changement d'employeur **Une question de vigilance**

Lorsqu'on détient un poste régulier et que l'on demeure **chez le même employeur**, on n'a pas à se soucier de nos assurances collectives.

Comme on dit : « Ça roule tout seul » !

Mais ce n'est pas le cas si on est **précaire** ou **si on quitte** notre CSS. La Loi sur l'assurance médicaments du Québec oblige toute personne admissible à un régime d'assurance collective à maintenir la protection d'assurance médicaments prévue à son contrat à moins qu'elle ne soit couverte par un contrat collectif similaire. À défaut de respecter cette exigence, la personne sera tenue de verser la prime annuelle du régime public d'assurance médicaments (RAMQ) lors de la production du rapport d'impôt.

Afin d'éviter de se retrouver sans couverture, les dispositions de votre contrat font en sorte que vous demeurez admissible au régime d'assurance collective pour une durée maximale de 120 jours.

Concrètement, un membre du personnel professionnel à statut précaire, qui voit son contrat finir le 30 juin et qui

obtient un contrat par exemple le 15 août suivant aura été couvert durant tout l'été.

Par contre, et c'est ici que certains font le saut, il recevra une facture ou l'employeur prélèvera sur sa paie la partie pour laquelle il n'a pas cotisé durant la période estivale...

C'est donc à prévoir !

En ce qui concerne un membre qui change d'employeur (même dans le cas où il s'en va dans un autre CSS), il doit avoir en tête que son dossier d'assurance ne se réglera pas tout seul. Il faut aviser rapidement notre employeur actuel, l'assureur ainsi que le nouvel employeur. Si ce dernier n'offre pas l'assurance collective, il faudra que l'employé s'inscrive aussitôt au régime public de la RAMQ. Négliger de faire preuve de diligence pourrait même forcer quelqu'un à payer à deux endroits son assurance collective...

C'est un pensez-y bien !

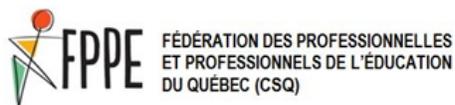
Pour le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et pour vos questions  
sur les droits parentaux.

N'hésitez pas à communiquer avec notre porteuse de dossier,

*Mme Marie-Noëlle Bourque*

418 839-0500 #83104

[marie-noelle.bourque@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:marie-noelle.bourque@cssdn.gouv.qc.ca)



## Syndicat du personnel professionnel de l'éducation de Chaudière-Appalaches

TITRE	NOM	NO. TÉLÉPHONE	COURRIEL
Présidence	Jean-François Jomphe	Bureau : 581 655-1166 Cellulaire : 581 984-8269	<a href="mailto:sppeca29@gmail.com">sppeca29@gmail.com</a>
Trésorière	Chantal Marcoux	Bureau : 418 789-2437 #3704	<a href="mailto:sppeca.cscs@gmail.com">sppeca.cscs@gmail.com</a>
Secrétaire	René Gélinas	Résidence : 418 831-1659	
<b>Unité des Appalaches</b>			
Vice-présidente et déléguée	Mélanie Laroche	Bureau : 418 338-7806 #2136	<a href="mailto:sppeca29.csa@gmail.com">sppeca29.csa@gmail.com</a>
Déléguée adjointe	Martine Walsh	Bureau : 418 338-7800 #5032	<a href="mailto:martine.walsh@csappalaches.qc.ca">martine.walsh@csappalaches.qc.ca</a>
Déléguée adjointe			
<b>Unité de la Beauce-Etchemin</b>			
Vice-présidente et déléguée	Dominique Roy	Bureau : 418 228-5541 #26300	<a href="mailto:sppeca.csbe@gmail.com">sppeca.csbe@gmail.com</a>
Déléguée adjointe	Denise St-Pierre	Bureau : 418 228-5541 #24480	<a href="mailto:denise.st-pierre@csbe.qc.ca">denise.st-pierre@csbe.qc.ca</a>
Déléguée adjointe	Annie Rancourt	Bureau : 418 228-5541 #43010	<a href="mailto:annie.rancourt@csbe.qc.ca">annie.rancourt@csbe.qc.ca</a>
Délégué adjoint	Jérémy Bernard	Bureau : 418 228-5541 #61180	<a href="mailto:jeremy.bernard@csbe.qc.ca">jeremy.bernard@csbe.qc.ca</a>
<b>Unité de la Côte-du-Sud</b>			
Vice-président et déléguée	Chantal Marcoux	Bureau : 418 789-2437 #3704	<a href="mailto:sppeca.cscs@gmail.com">sppeca.cscs@gmail.com</a>
Déléguée adjointe	Annie Michaud	Bureau : 418 248-1001 #8435	<a href="mailto:annie.michaud@cotesud.qc.ca">annie.michaud@cotesud.qc.ca</a>
Déléguée adjointe			
<b>Unité des Navigateurs</b>			
Vice-président et délégué	Marc Gagnon	Bureau : 418 839-0500 #40127	<a href="mailto:sppeca.csdn@gmail.com">sppeca.csdn@gmail.com</a>
Déléguée adjointe	Josée Gingras	Bureau : 418 838-3398 #53022	<a href="mailto:josee.gingras@cssdn.gouv.qc.ca">josee.gingras@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Déléguée adjointe	Nathalie Roy	Bureau : 418 838-3398 #53021	<a href="mailto:nathalie.roy@cssdn.gouv.qc.ca">nathalie.roy@cssdn.gouv.qc.ca</a>
Déléguée adjointe	Rosalie Gagné	Bureau : 418 839-0500 #27029	<a href="mailto:rosalie.gagne@cssdn.gouv.qc.ca">rosalie.gagne@cssdn.gouv.qc.ca</a>
<b>Personne-ressource pour l'interprétation du régime québécois d'assurance parentale</b>			
Dossier RQAP	Marie-Noëlle Bourque	Bureau : 418 839-0500 #83104	<a href="mailto:marie-noelle.bourque@cssdn.gouv.qc.ca">marie-noelle.bourque@cssdn.gouv.qc.ca</a>